

LETTRE*

DES COMMISSAIRES DE LA COLONIE DE SAINT-DOMINGUE, AU ROI.

SIRE,

A L'INSTANT où VOTRE MAJESTÉ a témoigné à ses Sujets la plénitude de sa tendresse, en manifestant l'intention où elle était, de les réunir autour de son Trône, une sensation délicieuse a pressé tous les cœurs Français, & prompte comme l'éclair, cette commotion si douce s'est propagée AU-DELA DES MERS.

VOS COLONS DE SAINT-DOMINGUE n'attendaient que ce signal, pour voler aux pieds de leur Souverain. S'ils n'ont pas le bonheur de vivre sous ses yeux, ils

---

* Cette Lettre a été remise *le* 4 *Septembre* 1788, par les Commissaires soussignés, à M. LE COMTE DE LA LUZERNE, Ministre de la Marine, qui s'est chargé de la présenter au ROI.

n'en font pas moins fes Sujets les plus fidèles, & chaque jour, lorfque fous un Ciel brûlant ils fécondent une terre defféchée en l'arrofant de leurs fueurs, ils fongent avec délices, que l'œuvre de leurs mains tranfportée dans la Métropole, produit l'heureux effet, ou de foulager le pauvre, ou d'augmenter les jouiffances du riche, & fur-tout, de doubler par une circulation rapide, les richeffes du PÈRE COMMUN qui ne les prife que pour les reverfer fur SES ENFANS.

C'EST ainfi, qu'au commencement du fiècle dernier, des milliers d'hommes eurent le courage de renoncer aux douceurs de la MÈRE-PATRIE, de braver les dangers des tempêtes, & ceux d'un climat rigoureux, pour aller fonder dans un autre hémifphère une PATRIE NOUVELLE, dont l'organifation fût telle, qu'elle ne ceffât jamais de correfpondre avec la Métropole, & de lui devenir néceffaire, en augmentant fon territoire, fes productions, fes échanges & fes rapports.

NOUS fommes, SIRE, les defcendans de ces Enfans qui ont formé une NOUVELLE BRANCHE dans votre Empire. Nous avons reçu de nos Pères, comme un dépôt précieux, les Mœurs, les Loix, les Coutumes qui régiffaient votre Royaume : ils les adaptèrent aux nouvelles Provinces qu'ils venaient de foumettre à votre domination : nous les avons confervé comme le feu facré ; & c'eft à ce figne non équivoque, qu'il nous fera tou-

jours facile de prouver notre confraternité avec le Continent, si les liens qui nous ont rapproché dès-lors, & que nous avons su doubler depuis, n'étaient pas une preuve vivante de l'union intime, que le besoin, & des intérêts réciproques resserrent tous les jours.

Depuis cette époque éloignée, depuis l'aggrégation de ces nouvelles Provinces que l'on appelle Colonies, les Rois vos augustes prédécesseurs, empêchés par le malheur des tems, ou par des guerres étrangères, n'ont jamais réuni leurs Sujets, pour conférer sur les affaires communes. De cette longue privation pour les Peuples, avoit résulté une langueur qui aurait dégénéré en une maladie nationale, si VOTRE MAJESTÉ ne s'était hâtée d'y porter remède ; il vous était réservé, SIRE, d'entrevoir le mal, d'en chercher la source, & d'adopter le meilleur de tous les moyens pour la tarir. Vous avez résolu d'appeller vos Sujets autour de Vous ; Vous avez résolu de donner à l'Europe le spectacle imposant de 24 millions d'hommes, délibérant avec franchise devant leur Souverain.

Au moment de convoquer cette Assemblée auguste, VOTRE MAJESTÉ, par une suite de sa bonté prévoyante, a senti que les formes anciennes pouvaient être insuffisantes. Le changement des tems, l'augmentation de vos Domaines, semblaient exiger une modification essentielle dans la composition du Sénat de la

France. Vous avez cru ne devoir consulter, sur un objet aussi important, que la NATION elle-même, & les intentions paternelles que Vous lui avez manifestées à ce sujet, le 5 *Juillet* & le 8 *Août* dernier, resteront à jamais gravées dans le cœur de tous les Français.

BIENTÔT, chaque Province a ouvert le dépôt de ses Chartes : les Savans ont interrogé les anciens Manuscrits : chaque Ordre a mis en avant ses prétentions, ses titres.....

NOUS, SIRE, nous n'en avons d'autres que d'être les ENFANS de VOTRE MAJESTÉ. Nous tenons dans nos mains les DEUX ARRÊTS qu'elle vient de rendre. Forts de ces titres précieux, enhardis par les droits qu'ils nous donnent, nous venons offrir à notre Père, notre amour, à notre Souverain, notre sang : dès longtems déja, nous avons su le répandre pour son service : mais, ce n'est qu'aujourd'hui seulement, qu'il nous est libre de lui en présenter, EN CORPS, le respectueux hommage.

EN effet, lors des derniers Etats, nos Ayeux n'avaient pas encore traversé les mers, & la BRANCHE vigoureuse que nous formons aujourd'hui n'étoit point encore séparée du TRONC.

QUEL accroissement, SIRE, dans un siècle & demi!

nous avons été défricher des terres inconnues ; nous avons bâti des Villes ; nous avons presque fondé un Empire. Victimes du climat, nous avons bravé la mort pour augmenter vos Possessions, & quand enfin, il a été bien reconnu que la nature refusait aux Français la force de corps nécessaire pour cultiver un sol brûlé sous une zone ardente, nous avons conservé nos têtes pour ordonner les travaux, & nous avons été chercher au sein de l'Afrique un Peuple entier d'habitans acclimatés : nous leur avons prescrit d'enrichir la Métropole & notre Souverain, & pour prix d'un travail, tribut que le pauvre paie par tout aux riches, nous les traitons par humanité & par intérêt, comme nos Enfans, en dépit des assertions erronées de quelques Philosophes novateurs.

AUJOURD'HUI, SIRE, nous mettons à vos pieds le résultat heureux de tant de peines, de tant de travaux, de tant de courage, de tant d'amour ; AGRÉEZ LE SUCCÈS DE DEUX SIÈCLES, & daignez un moment en apprécier la valeur :

DU haut de votre Trône, promenez vos regards sur toutes les Provinces de la France ; mesurez leur étendue ; que votre œil, ensuite, franchisse l'Océan : qu'il embrasse l'immense Pays que nous représentons ; qu'il compte SOIXANTE VILLES ou Bourgs, SIX MILLE HABITA-

TIONS, qui font autant de Villages, 200 LIEUES de côtes : qu'il voie la NAVIGATION entretenue par nous, LE COMMERCE vivifié par nous, DEUX CENTS MILLIONS mis en circulation par nous; qu'il voie, en tems de guerre, nos biens, nos perſonnes, les premières VICTIMES DE L'ENNEMI; qu'il nous voie alors les PREMIERS DÉFENSEURS DE L'ÉTAT, & daignez, à ces titres, nous aſſigner, comme à vos autres Enfans, NOS FRÈRES, une Place dans l'Aſſemblée prochaine de la GRANDE FAMILLE.

LE choix de nos Députés ne ſaurait être embarraſſant: nous ſommes tous propriétaires, tous égaux, tous Soldats, tous Officiers, tous nobles; nous ne formons qu'un ſeul ordre, comme nous n'avons qu'un cœur à vous offrir.

CEPENDANT, SIRE, nos intérêts ſont tellement importans, notre territoire ſi vaſte, les différences de climats & de productions ſi variées, que ce ferait tromper VOTRE MAJESTÉ, que de ne pas lui faire connaître, que TROIS DÉPUTÉS, AU MOINS, de chacune des grandes diviſions de la Colonie, ſont indiſpenſablement néceſſaires pour lui apporter dans toute ſon intégrité, le vœu de Saint-Domingue, car CE NE SONT PAS DES DOLÉANCES, CE SONT DES VŒUX que nous avons à faire entendre.

VOTRE MAJESTÉ, en prefcrivant les formes de l'élection, ordonnera que les NEUF DÉPUTÉS foient choifis librement, ou par les Propriétaires réfidens à Saint-Domingue, fi le tems le permet : ou, ce qui reviendrait au même, par l'Affemblée générale des Colons réfidens en France, qui forment le plus grand nombre des grands Propriétaires, & dont la plupart ont l'honneur d'approcher tous les jours de votre perfonne.

OUI, SIRE, les liens du fang, ces liens que rien ne faurait rompre, ont uni pour jamais votre nobleffe avec Saint-Domingue. Votre Cour eft DEVENUE CRÉOLE par alliances, & nous nous félicitons de penfer que nulle Province du Continent n'a l'avantage d'entourer VOTRE MAJESTÉ d'auffi près que fes Colonies de l'Amérique.

QUANT à nous, SIRE, que tous les Colons de ce fecond Royaume ont honoré de leurs fuffrages, chargés de mettre fpécialement leurs hommages aux pieds de VOTRE MAJESTÉ, nous approchons de votre Trône, avec cette confiance qui accompagne toujours des Enfans foumis, lorfqu'ils adreffent à un Père tendre une demande jufte. Nous nous glorifierons à jamais de notre miffion, fi nous avons le bonheur d'annoncer à nos Conftituans, que VOTRE MAJESTÉ a daigné jetter fur eux un regard paternel ; & pénétrés de cette douce efpérance, nous la fupplions d'agréer le feul

tribut digne d'Elle que nous puſſions lui offrir, celui d'une gratitude ſans bornes, & d'un abſolu dévouement.

Nous ſommes, avec reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-ſoumis, & très-fidèles Sujets.

Signé :
LE DUC DE CHOISEUL-PRASLIN.
LE MARQUIS DE GOUY-D'ARSY.
LE DUC DE CERESTE-BRANCAS.
LE COMTE DE REYNAUD.
DE PEYRAC.
LE COMTE DE MAGALLON.
LE MARQUIS DE PAROY.
LE CHEVALIER DOUGÉ.
LE MARQUIS DE PERRIGNY.

Paris, *ce* 31 *Août* 1788.

A PARIS, chez CLOUSIER, Imprimeur du ROI, rue de Sorbonne.

MÉMOIRE

SUR l'importance, pour la Colonie de St.-Domingue, d'avoir des Repréſentans à l'Aſſemblée des États-Généraux, & ſur la forme la plus légale de procéder à l'élection de ſes Députés.

S'IL eſt de l'intérêt de toutes les Provinces de France, qui ſont ſous la ſauve-garde des Loix, ſous la protection immédiate des Parlemens, & qui peuvent dans tous les temps invoquer la Juſtice du Roi, de ſe réunir en Corps pour obtenir le redreſſement de leurs griefs & parvenir à une Adminiſtration moins arbitraire; combien cet intérêt n'eſt-il pas plus puiſſant, à l'égard d'une Colonie ſéparée par les Mers de ſon Souverain, de ſon Miniſtre, & qui ſe voit ſans ceſſe expoſée à des changemens dans ſon régime, dans ſa conſtitution, ſans qu'aucun Repréſentant puiſſe ſe plaindre & arrêter les effets ſouvent irréparables, d'une autorité ſurpriſe par de faux rapports ou égarée par des ſyſtêmes inſenſés ?

La Colonie de Saint-Domingue, ne peut trouver une occaſion plus favorable de ſe réintégrer dans ſa première conſtitution, que celle où Sa Majeſté veut bien appeller